

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYOÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 17 Décembre

## L'ESPIONNAGE FÉMININ

L'Allemagne s'appête à mettre à l'ordre du jour des délibérations du Reichstag, un nouveau projet de loi sur l'espionnage.

Il nous paraît superflu de faire observer que les nouvelles dispositions législatives de l'Allemagne sont dictées par des préoccupations qui concernent la France. Chose étrange ; dans l'analyse que la *Morddeutsche* donne du nouveau projet de loi, nous trouvons des mesures très sévères contre les « menées féminines », qui nous paraissent être le propre de l'espionnage allemand.

Nous avons consulté à cet égard un personnage éminent que sa situation élevée au ministère de l'intérieur a initié depuis vingt ans aux secrets de la police internationale. Il a bien voulu satisfaire notre curiosité dans une assez large mesure, en nous faisant promettre de ne pas le désigner nommément. En pareil cas, le désir est trop légitime pour n'être pas respecté.

L'espionnage féminin, nous a dit notre obligé informateur, est de création allemande. On pourrait trouver dans la chronique scandaleuse des dix dernières années, des exemples d'espionnage allemand où les femmes ont eu une part essentielle. L'affaire Raula, entre autres, est encore dans toutes les mémoires.

La presse italienne retentissait, il y a quatre ans, des frasques d'une nouvelle Mirafiori dont l'origine tudesque alimentait de curieux commentaires politiques.

La disparition soudaine de cette galante étrangère, qu'on retrouve l'année suivante à St-Petersbourg, acheva de caractériser les intrigues dont elle avait été l'instrument.

Dans ses véridiques peintures des mœurs au sein des grandes capitales européennes, le comte Vasili a risqué des indiscrétions qui lui ont attiré les rigueurs de la censure.

Ce qu'il a dit notamment des mœurs de la cour impériale d'Autriche révèle l'influence mystérieuse du Machiavel prussien. Mlle T... de l'Opéra, la Dinorah idéale dont les formes merveilleuses brûlaient les yeux braqués, sous les binocles d'or, — mettons les points sur les i — c'était la Tagliana.

Il y aurait peut-être une indiscrétion grave à mettre un nom propre là où le comte Vasili ne mentionne qu'un « protecteur illustre ».

Mais les demi-confidences du Brantome contemporain suffisent pour la complète intelligence

des menées galantes qu'il ébauche. « L'Allemagne, dit-il, dépense autant pour l'entretien d'une demi-douzaine de reptiles féminins que pour la solde de tous ses journalistes attirés. » Jamais le proverbe « cherchez la femme » n'a été plus en situation que de nos jours. Au moyen âge, les hommes jouaient en travesti le rôle des femmes tenues alors étroitement en tutelle. Au théâtre, on ne tolérait que des acteurs mâles ; il en était généralement de même dans les grandes intrigues de la vie réelle. On connaît l'étrange odyssée d'Alfred le Grand d'Angleterre, qui pénétra dans le camp de ses ennemis déguisé en barde et accompagné d'un page costumé en femme. Ce stratagème lui réussit, comme il devait plus tard réussir à Blondel, l'espion mélomane du roi Richard.

Je ne voudrais pas faire planer des soupçons injurieux sur toutes les divas voyageuses de nos grandes scènes lyriques, mais les accointances très significatives de plusieurs d'entre-elles autorisent de singulières suppositions. Les Ames damnées de l'Allemagne ne suspendent pas à leur cou la guitare du troubadour ; le temps a marché depuis le tour d'Europe de Blondel. L'art de surprendre les secrets des cours a fait des progrès dignes de notre époque. Judih, la farouche espionne de la Bible, échangerait, aujourd'hui son glaive contre la cravache de Lola Montès. L'espionnage féminin actuel n'a plus pour objet de répandre du sang ; bien au contraire.

Il ne m'est pas permis de désigner nommément quelques-unes des silhouettes en évidence dans le demi *high-life* parisien. La galanterie française m'arrête par ce mot sans réplique. « Ne touchez pas à la femme ! » Il est étrange de voir l'Allemagne abriter ses auxiliaires féminins sous un article de notre code des hautes convenances. Ceux qui ont édicté la loi contre l'espionnage n'avaient pas tout prévu.

## INFORMATIONS

### Incident en Bulgarie

Une dépêche de Sofia à l'« Agence Havas » annonce qu'à la suite de l'expulsion de M. Chardourne, M. Ribot a donné l'ordre au consul de rompre les relations officielles qu'il entretenait avec les autorités bulgares.

Avant d'interpeller le gouvernement sur l'incident qui vient de se produire entre la France et la Bulgarie, M. Millevoje doit conférer avec M. Ribot, ministre des affaires étrangères.

Derrière lui, une de nos anciennes connaissances, le brave Gobeux, avait aperçu son geste, et sans le reconnaître, s'était jeté sur lui, pressentant un malheur. Dans la lutte entre les deux hommes, la perruque de l'anarchiste tomba et Gobeux s'écria :

— Jephke !... ah ! la canaille !

Un agent de police se trouvait là, à son poste. Il mit la main au collet du gredin et l'entraîna sans peine en disant aux témoins de cette scène :

— Pas de bruit, je vous en prie !... Une panique causerait les plus grands malheurs au milieu de cette foule,

Son conseil fut suivi, et grâce à sa présence d'esprit, il n'y eut ni scandale ni accident.

A quelques pas de là, personne ne se douta de ce qui venait de se passer, et Catherine ne vit pas l'arrestation de son complice. Fatiguée d'attendre en vain, la Prussienne résolut d'agir. Elle s'arma de la cartouche qu'elle avait apportée, et la lança avec force aux pieds de Rosa. Par bonheur, Mme Stemmlé et Michel entraînaient brusquement la jeune fille en arrière dans l'espace resté vide entre eux et leurs amis.

Il y eut une explosion terrible à laquelle succéda un frémissement d'horreur.

Dans l'aveuglement de sa haine, Catherine s'était instinctivement avancée pour mieux jouir du résultat sanglant de son action infernale. Sans songer au danger que sa folie lui faisait courir à elle-même, elle s'était avancée pour cracher un dernier outrage à Rosa qu'elle espérait atteindre.

Une grâce providentielle permit que la criminelle seule fut victime de son odieux forfait. Les éclats de la dynamite frappèrent la Prussienne et

## Le crime du boulevard du Temple

Tous les témoins de l'affaire du crime du boulevard du Temple avaient été convoqués pour mardi, midi, par M. Goron, chef de la Sûreté.

Il s'agissait, en principe, de montrer aux personnes qui ont vu ou simplement entrevu l'assassin de Mme la baronne Dellard soit au numéro 6 de la rue des Filles-du-Calvaire, soit au 42 du boulevard du Temple, un sieur B..., placier en valeurs à lots, sur qui des soupçons planaient.

Le cocher Rosselot n'avait pu répondre à la convocation de M. Goron ; ce témoin, l'un des plus importants, puisqu'il a causé environ dix minutes avec l'assassin, a changé d'emploi ; après avoir habité pendant quelque temps chez sa sœur, passage Brady, il est parti pour le Luxembourg, où il a trouvé une nouvelle place.

Le sieur B... qui demeure rue Vercingétorix, avait été signalé de tous côtés comme répondant au signalement de l'assassin du boulevard du Temple.

Le soir du crime, il s'était rendu à Asnières où il avait été vu dans plusieurs établissements publics, ayant sous le bras cette fameuse serviette d'avocat qui lui a été fatale ; on avait remarqué son allure singulière, ses inquiétudes, ses mouvements nerveux et l'imagination aidant, l'on en avait conclu qu'il pouvait parfaitement être le coupable.

Ces présomptions, renforcées par une dizaine de dénonciations émanant de personnes paraissant être d'absolue bonne foi, avaient décidé le service de la Sûreté à agir contre le sieur B.

Celui-ci s'était donc rendu mardi à la convocation que lui avait adressée M. le juge d'instruction Poncet.

Il a fourni toutes les explications désirables relativement à l'emploi de son temps dans l'après-midi et dans la soirée du crime, et les deux alibis invoqués par lui ont été reconnus exacts.

Le vendredi 4 décembre, à quatre heures de l'après-midi, le sieur B..., se trouvait dans une maison de la rue de Bécon, à Asnières ; à quatre heures et demie, il était à un autre endroit, traitant une affaire avec une bonne qui lui a remis 20 francs pour l'achat à température d'une valeur à lots.

Le sieur B... a été mis en présence de Mlle Lina Berle, la domestique de M. Hoffmann, le locataire de l'appartement situé au-dessus de celui qu'occupait la vieille baronne assassinée ; il n'a pas été reconnu d'elle.

Mouillet, le jeune apprenti de la rue des Filles-du-Calvaire, a également affirmé à la simple vue de la photographie de B..., que ce n'était point

l'envoyèrent rouler en une espèce de bouillie de chair sanglante, au pied même de la statue de Strasbourg.

A peu de distance, Rosa et Michel se tenaient longuement embrassés, heureux d'avoir ainsi échappé à la mort !...

La tête seule de Catherine conserva pendant quelques secondes un restant de vie. Elle eut, en expirant, la double et suprême torture d'être témoin de l'étreinte des deux fiancés et de voir la statue de Strasbourg, intacte, sous les couronnes des patriotes et sous les couleurs françaises flamboyant au soleil !...

Elle mourut frappée dans son amour et dans ses haines, au milieu de l'apothéose de l'Alsace, sous les yeux de Michel et de Rosa que rien ne pouvait plus séparer désormais.

FIN

### Comment on devient l'ami de la maison !

Doulaize, (Doubs), le 24 février 1891. — Depuis déjà des années je fais usage de vos bonnes Pilules Suisses et je m'en trouve très bien contre les mauvaises digestions, la constipation et tant d'autres malaises. Nous en faisons chez nous un usage continu et nous nous efforçons de propager leur efficacité. Je vous autorise à publier ma lettre.

(Sig. lég.)

JEAN-LOUIS CLERC.

le jeune homme à la serviette qui lui avait adressé la parole dans la cour de la maison pour lui demander la nouvelle adresse de Mme la baronne Dellard.

En présence de ces premiers résultats négatifs, on n'a pas jugé à propos de confronter B... avec les autres témoins.

Voilà donc une piste complètement abandonnée.

### L'instrument du crime

Relativement à l'instrument du crime, nous allons résumer les intéressantes dépêches parvenues mardi soir au parquet.

Nous avons déjà dit qu'un coutelier de Thiers, M. Trouillot-Landot, fabriquait des couteaux identiques pour le compte de M. Frignier, place St-Pothin, 7, à Lyon.

M. Frignier n'a pas de magasin de vente au détail, il est commissionnaire en coutellerie, et c'est lui qui fournit au Grand-Bazar, 31, rue de la République, à Lyon, les fameux couteaux marqués à ses initiales F. N.

Le Grand-Bazar est même le dépositaire exclusif de ses articles pour la France ; mais M. Frignier fait de grosses affaires avec l'Italie, la Suisse et l'Espagne.

On peut donc trouver dans les bazars de Rome, de Genève ou de Madrid des couteaux avec la marque F. N. surmontée d'une petite couronne fermée.

Les employés du rayon de la coutellerie du Grand-Bazar ont été entendus par M. Vial, juge d'instruction à Lyon, en vertu de la commission rogatoire adressée lundi soir au parquet de cette ville par M. Poncet.

L'un d'eux, Pierre Cacher, a déclaré que, le 28 novembre, vers huit heures du soir, un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans s'était présenté au rayon de la coutellerie.

Cet individu était de taille moyenne, portait une moustache brune très fine et était coiffé d'un chapeau haut de forme. Il avait un pardessus rapé de nuance foncée. Comme il pleuvait ce soir-là, il tenait à la main un parapluie paraissant être en assez mauvais état ; il était également porteur d'une serviette en cuir noir.

Le jeune homme avait choisi son couteau dans un lot d'objets de même nature, et pour s'assurer de sa qualité, il en avait à plusieurs reprises piqué la pointe dans le bois du comptoir ; il avait alors reconnu la parfaite flexibilité de la lame.

— Cela fera parfaitement mon affaire, s'était-il écrié en jetant un dernier coup d'œil sur le couteau.

L'employé Cacher a complété ses renseignements en disant qu'il avait aidé le jeune homme à mettre le couteau dans sa serviette. Celle-ci

## PRIME

### BIJOU-PRIME

Offert à nos Abonnés

L'Exposition de Paris a révélé les merveilleux progrès récemment accomplis dans la fabrication des diamants imités, — ou simili-diamants, — tellement parfaits aujourd'hui qu'on ne saurait à la vue les distinguer des vrais diamants dont ils ont entièrement la Taille, l'Éclat et l'Impidité.

Un traité avec un des premiers fabricants de Paris, inventeur d'un procédé secret de fabrication, et qui a donné à ses superbes imitations le nom de

## DIAMANTS du VERDUN

nous permet de faire à nos lecteurs un véritable cadeau en leur offrant à un prix de faveur exceptionnel un choix de spécimens de cette nouvelle découverte très préjudiciable au commerce des vrais diamants.



BROCHE-BARRETTE RICHE

Dessin nouveau, monture or et argent, perle imitée, 2 rubis, 4 diamants, trois bagues

TOUT OR CONTRÔLÉ



BAGUE DE DAME BAGUE JEUNE FILLE CHEVALIÈRE

Un rubis, un diamant 2 diamants ou perles Diamant solitaire.

L'un ou l'autre, FRANCO 25 FRANCS, au lieu de 40 fr.

Chacun de ces quatre charmants bijoux, dont la monture joaillerie est absolument identique à celle des vrais diamants, (avec lesquels on les confond, bien qu'ils coûtent cent fois moins cher), est envoyé dans un joli étui en velours et satin, contre réception du montant au bureau du Journal.

Pour mesure de bague, envoyer un anneau de rideau. Si l'on désire la recevoir postale, joindre 50 cent. suffisant pour un ou plusieurs bijoux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 77

## SANS PEU NI LIÉU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XX

LA STATUE DE STRASBOURG

Il devait lancer une cartouche de dynamite contre la statue de Strasbourg, pendant que Catherine laisserait tomber une autre cartouche au milieu du groupe formé par Rosa, Michel, la mère Fanfare et leurs amis.

Cependant, le Belge ne donnait pas signe de vie.

On comprend que, recherché par la police, il ne s'était pas risqué à sortir sans se déguiser de son mieux. Méconnaissable sous sa perruque et sa barbe d'emprunt, il allait à tâtons, voyant à peine pour se conduire, le cerveau allumé par l'absinthe que sa complice lui avait servi depuis la veille... Au moment où les couronnes furent placées sur la statue, il fouilla dans ses poches et en tira un objet qu'il allait lancer au hasard, quand son bras fut paralysé par une étreinte solide.

était déjà bondée de livres et de cahiers à couvertures de papiers gris comme des cahiers d'écolier. Il y avait, en outre, dedans, plusieurs petits paquets.

Le jeune homme s'était très rapidement éloigné après avoir payé le prix de son couteau, soit un franc quatre-vingt-quinze centimes.

La dépêche ajoute que ce singulier client avait l'air d'un étudiant et qu'il portait des gants jaunes.

Il résulte d'un autre télégramme du procureur de la République de Lyon que ce serait en réalité le 2 décembre et non le 28 novembre que le couteau aurait été acheté au Grand-Bazar de la rue de la République; il paraît que ce jour-là il a plu à Lyon toute l'après-midi, tandis que le 28 novembre le temps a été relativement beau.

Il n'y a donc plus de doute : le couteau a bien été acheté à Lyon par un jeune homme répondant à peu près au signalement de l'assassin de Mme la baronne Dellard.

Ce signalement est encore complété par la possession de la fameuse serviette d'avocat et du parapluie que le cocher Rosselet a vus entre les mains de l'individu qui, le 4 décembre dernier, à quatre heures cinq de l'après-midi, est venu demander Mme Dellard au numéro 6 de la rue des Filles-du-Calvaire.

L'assassin est donc venu de la province pour commettre son crime, et tout fait croire qu'il y est retourné le soir même, après avoir lavé dans une chambre d'hôtel le sang qui maculait ses vêtements.

**Le gant de l'assassin**

Ce serait à Lyon également que l'assassin aurait acheté les gants qu'il portait le jour du crime, et dont l'un, on le sait, a été retrouvé dans la chambre où la victime a été assassinée.

Ce gant sortirait, affirme-t-on, d'une fabrique située sur le cours Morand, à Lyon.

Mais cette fabrique fournit à beaucoup de détaillants, et par douzaines.

Quel est le détaillant qui a vendu le gant en question et à quel passant l'a-t-il vendu ?

Voilà une question qui reste à résoudre.

**L'inspecteur Jaume**

L'inspecteur principal Jaume est parti hier pour Lyon, car c'est désormais dans cette ville qu'il faut retrouver la piste de l'assassin.

Paris, 16 décembre.

Plusieurs journaux disent que sur les explications du baron Dellard, la sûreté serait à la recherche d'un jeune homme libéré depuis peu du service militaire, et qui aurait été reçu autrefois chez Mme Dellard.

**Tirages financiers**

**OBLIGATIONS A LOTS DU CANAL DE PANAMA**

Le 21<sup>e</sup> tirage des obligations à lots de la Compagnie du Canal de Panama a eu lieu mardi, à deux heures, au siège social rue Caumartin.

Le numéro	174.655	gagne	500.000 fr.
—	1.989.012	—	100.000 fr.
—	1.335.584	—	10.000 fr.
—	972.274	—	10.000 fr.
—	541.312	—	5.000 fr.
—	1.281.496	—	5.000 fr.
—	485.813	—	2.000 fr.
—	622.723	—	2.000 fr.
—	1.194.675	—	2.000 fr.
—	1.391.230	—	2.000 fr.
—	1.557.003	—	2.000 fr.

J. HETZEL ET C<sup>o</sup>, ÉDITEURS 18, RUE JACOB, Paris

**Bibliothèque d'éducation et de récréation**

**ÉTRENNES 1892**

Quand arrive le moment de songer au choix des livres à offrir en étrennes aux jeunes gens, aux jeunes filles, aux enfants de tout âge, la maison Hetzel est une des premières — sinon la première dont on a l'habitude de vouloir consulter la catalogue. Fidèle à une longue tradition, elle vient encore offrir cette année à sa clientèle un lot remarquable de livres et albums qui méritent en tous points les préférences des familles attentives.

Parmi les maisons d'édition instructives et récréatives, la librairie J. Hetzel occupe en effet une place à part. Cette situation est la conséquence de ses efforts ininterrompus, en vue de fournir, à une clientèle spéciale, les loisirs intellectuels que celle-ci réclame. La lecture ne doit jamais être une fatigue, mais un plaisir, surtout quand les lecteurs sont des enfants et des jeunes gens.

Il n'existe pas de collection plus riche et plus variée, qui ait mieux spécifié le but qu'elle se proposait, et qui se soit si strictement conformée au programme énoncé, de conditions parfois délicates, et pour lesquelles une collaboration supérieure lui était indispensable. C'est ce qui fut réalisé, sous les auspices du regretté P.-J. Stahl, et c'est ce qui s'est poursuivi, sans un

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs.

1.987	3.616	50.891	69.202
129.957	134.450	193.904	249.853
300.301	303.765	344.909	352.034
519.052	526.007	555.452	577.221
598.403	635.964	648.326	658.285
662.840	672.802	676.410	705.031
760.503	835.695	869.120	899.620
964.908	974.091	986.332	993.148
1.048.241	1.073.809	1.102.824	1.152.433
1.339.471	1.375.205	1.386.710	1.392.600
1.539.006	1.620.548	1.742.326	1.773.001
1.935.882	1.869.234	1.871.271	1.933.807
1.940.195	1.954.217		

**Obligations de la ville de Paris**

On a procédé publiquement mardi matin au Palais de l'Industrie au 106<sup>e</sup> tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'Emprunt municipal de 1865.

Le numéro 202,433 gagne 150,000 fr.

Le numéro 204,624 gagne 60,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 158,945 32,956 7,056 567,982.

Les numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 564,072 215,885 47,072 207,543 195,209.

Les numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs : 183,990 22,857 357,074 70,243 369,718 307,510 125,515 115,558 368,865 176,078.

1,476 autres numéros sont remboursables au pair.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**LYCÉE GAMBETTA**

Par arrêté ministériel en date du 7 décembre courant, M. Besombes, maître-répétiteur (2<sup>e</sup> classe), au Lycée Gambetta, est promu à la 1<sup>re</sup> classe de son emploi.

**POSTES ET TÉLÉGRAPHES**

Le Journal officiel vient de publier le rapport fait, au nom de la 8<sup>e</sup> commission des pétitions, par M. Braud sur un grand nombre de pétitions émanant des facteurs et employés des postes et télégraphes, dont les signataires sollicitent la faveur de voyager à demi-tarif sur les chemins de fer.

**PONTS ET CHAUSSÉES**

M. Delthil, commis des Ponts et Chaussées de 2<sup>e</sup> classe, attaché dans le département du Lot au service des chemins de fer, sera attaché, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1892, dans le département de la Gironde au service maritime.

**Mouvement judiciaire**

Sont nommés :

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Provins (Seine-et-Marne), M. André, substitut du procureur de la République près le siège de Chartres ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de St-Pons (Hérault), M. Péliissié de Castro, avocat, docteur en droit.

**OBSEQUES**

Mardi matin, à 9 h. 1/2, ont eu lieu les obsèques de notre compatriote, M. Récess, ancien fondé de pouvoirs de la Trésorerie générale de Cahors, percepteur à Audenge (Gironde) décédé, à Cahors, à l'âge de 61 ans, des suites d'une maladie de cœur.

instant d'éclipse, depuis plus de trente ans.

Aussi le résultat est-il incomparable, et si bien combiné, qu'il fournit à tous les âges ce qui leur convient.

On n'a pas été sans remarquer dans cette collection de cinq à six cents volumes l'unité de ces séries où des auteurs qui, sans s'écarter d'un plan préconçu ajoutent annuellement, à leur écriin, une nouvelle perle littéraire. N'est-ce pas le cas de Jules Verne, dont la production ininterrompue, depuis plus d'un quart de siècle, est un des phénomènes littéraires de notre temps ? Nous en dirions volontiers autant d'André Laurie, venu bien après le célèbre auteur des *Voyages extraordinaires*, mais qui, avec ses romans d'aventures tels que les *Exilés de la Terre*, le *Secret du Mage*, le *Capitaine Trafalgar*, l'*Épave du Cynthia*, etc., et ses magistrales études sur la *Vie du Collège dans tous les Pays*, s'est conquis, dans les lettres, une haute et brillante notoriété.

N'est-ce pas là que nous trouvons ces inimitables chefs-d'œuvre de P.-J. Stahl, aussi riches d'esprit que de raison et de bon sens, et au nombre desquels nous nous plaignons à distinguer les *Contes et Récits de Morale familière*, *Marousia*, les *Quatre peurs de notre Général*, les *Patins d'Argent*, l'*Histoire d'un Ane et de deux Jeunes Filles*, etc. Sous l'impulsion d'un écrivain de cette valeur, le succès ne pouvait être douteux aussi est-il arrivé, porté sur ces beaux volumes où grands et petits n'ont, pour ainsi dire, que l'embarras du choix, soit qu'ils cherchent parmi les livres de grand format, soit qu'ils compulsent les charmants in-seize de la *Petite Bibliothèque Blanche*, soit que les mains plus enfantines se

**ÉLECTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU LOT**

Le dépouillement des votes du deuxième tour de scrutin pour l'élection du membre de l'enseignement privé laïque, qui doit être adjoint au Conseil départemental pour le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires, intéressent l'enseignement privé, a eu lieu mardi à la préfecture par une commission composée de M. Calès, secrétaire général, président, assisté de MM. Triaire et Delpech, inspecteurs primaires.

Nombre d'électeurs inscrits : 18  
id. votants : 17  
Suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

M <sup>me</sup> Célaré, instit. privée, à Cahors..	4 voix.
Faure, — à Rignac..	4
Cassan, — à St-Chignes.	3
Lemosy, — à Labéraudie.	2
Cravignac, — à Suzac-Larnagol	1
Rescoussié, — à St-Cyprien.	1
Mespoulhé, — à Biars....	1
Bulletin nul	1

Pour le 2<sup>e</sup> tour de scrutin, la majorité relative suffisait. MM<sup>mes</sup> Célaré et Faure ont réuni le même nombre de voix ; mais M<sup>me</sup> Célaré, institutrice privée laïque à Cahors, bénéficiant par l'ancienneté des services et de l'âge des dispositions de l'art. 8 du décret du 12 novembre 1886, a été proclamé membre adjoint pour l'enseignement privé laïque, au conseil départemental, pour le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires intéressant l'enseignement privé.

**L'UNIFICATION DES RETRAITES**

Le comité d'action des anciens sous-officiers et soldats qui poursuivent l'unification des retraites a tenu une importante réunion au cours de laquelle il a été établi que les retraités de chaque catégorie, forestiers compris, qui ont poursuivi l'unification des retraites, sont au nombre de 102.666, et que l'augmentation sur le crédit primitif de 3 millions nécessaires pour résoudre l'unification complète, sur les bases fournies par le ministère, ne saurait excéder 1.230.000 fr.

**COUR D'ASSISES DE TARN-ET-GARONNE**

**AFFAIRE SOUCHARD RECEVEUR MUNICIPAL**

*Détournements et falsifications d'écritures*

L'affaire Souchard est venue mardi 15 décembre devant la Cour d'assises de Tarn-et-Garonne.

Président : M. Besse de la Romignière, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse.

Ministère public : M. Blaignan, substitut du Procureur général.

Défenseur : M<sup>e</sup> de Sal, ancien secrétaire de M<sup>e</sup> Lachaud.

Voici l'acte d'accusation :

Dès les premiers mois de l'année mil huit cent quatre-vingt-onze, la municipalité de Montauban fut amenée à suspecter la fidélité du receveur municipal. Il arrivait, en effet, que le paiement des mandats de dépenses, régulièrement établis, subissaient des retards, alors que des comptes de gestion accusaient des excédents de

recette considérables. C'est dans ces circonstances qu'il fut résolu de demander à ce comptable des explications catégoriques. Dans une entrevue qui eut lieu au cours du mois de mars dernier, dans le cabinet de M. le Maire, un membre autorisé de la commission du budget, M. Bergis-Dounous, eut devoir faire à Souchard certaines observations sur cette situation anormale.

En vertu d'une délégation officielle de M. le Maire, M. Dardenne, trésorier-payeur général récemment nommé et non encore installé, procéda à cette vérification le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, concurremment avec Monsieur Hébrard, gérant intérimaire de la Trésorerie Générale.

Cette opération, quoique sommairement faite, amena la découverte d'un détournement d'au moins deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent francs que Souchard avait dissimulés au moyen :

Premièrement, de trois mandats falsifiés, s'élevant à la somme totale de cent cinquante quatre mille trois cent cinq francs vingt-neuf centimes, établis deux au nom du sieur Seignouret et le troisième au nom de la dame Laballe, le tout pour paiement d'entreprises de construction du Lycée de jeunes filles, et portés en dépense sur le livre de détail de l'année mil huit cent quatre-vingt-onze.

Deuxièmement, d'une fausse inscription sur le même livre de détail mil huit cent quatre-vingt-onze de la dépense fictive de cent quarante mille cent quatre-vingt-quatorze francs soixante-onze, prétendus versés au Crédit Foncier sur annuités de l'emprunt de trois millions trois cent mille francs, exercice de mil huit cent quatre-vingt-onze, alors qu'il n'avait été rien versé.

Ces faits ayant été portés à la connaissance de M. le Maire de Montauban, ce magistrat n'hésita pas à saisir le Parquet, et Souchard était mis en état d'arrestation le dix-huit juin dernier.

L'information ouverte contre lui, s'est poursuivie activement, et M. Dubéchaud, expert, commis par M. le juge d'instruction pour la vérification des écritures et des pièces de comptabilité de la Recette municipale, a relevé contre l'accusé une série de falsifications constituant des faux en écriture publique, tendant, soit à faciliter, soit à dissimuler les détournements successifs commis par lui, de manière à dérouter constamment la vigilance des agents appelés à vérifier.

Souchard a employé successivement, pour masquer ce qu'il affecte d'appeler son découvert, tantôt des majorations, tantôt l'omission complète sur ses livres des articles concernant les unes et les autres, et tantôt des erreurs volontaires d'addition.

Il avait pour but de parer, tout d'abord, à des vérifications inopinées, qui eussent pu faire découvrir le manquant aux fonds de la caisse, puis de rétablir les chiffres de sa comptabilité par toutes sortes de manœuvres irrégulières, pour les mettre d'accord avec ses titres de recettes et de dépenses quand il fallait rendre ses comptes de gestion à la clôture de chaque exercice (laquelle n'a lieu que le trente-un mars de l'année suivante), les comptes de gestion n'étant réunis que vers le mois de mai, au moment de la session du Conseil municipal et de leur apurement par la commission du budget.

Il profitait, dans ce laps de temps, des recettes courantes pour combler momentanément le dé-

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**FÊTES de Noël 1891 et du Premier de l'An 1892**

A l'occasion des *Fêtes de Noël et du Premier de l'An*, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour réduits de 25 %, délivrés aux prix et conditions de son Tarif spécial A n<sup>o</sup> 9 :

1<sup>o</sup> Noël. — Les billets aller et retour délivrés les jeudi 24 et vendredi 25 décembre seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 28 décembre ;

2<sup>o</sup> Premier de l'An. — Les billets aller et retour délivrés du mardi 29 décembre au lundi 4 janvier inclus seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 5 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celles ci-dessus fixées.

**DEMANDEZ** chez tous les **LIBRAIRES** et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).  
**La petite Carte de poche DU LOT**

fiât de sa caisse, et recommençait ensuite son jeu de falsifications.

C'est ainsi que, grâce à la confiance qu'il avait su inspirer et à ses habiles manœuvres, Souchard a pu masquer et continuer ses détournements d'octobre mil huit cent quatre-vingt-un, au dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'expert a déterminé d'une façon certaine le chiffre total des détournements à cette date du dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, à une somme de trois cent vingt-un mille francs trente-cinq centimes.

Son rapport établit que ce chiffre comprend quatre articles de dépenses fictives et l'omission d'un article de recettes, le tout faisant un montant ablaté de vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix francs soixante-dix centimes, qu'il avait consolidé en l'incorporant à ses comptes de gestion des années mil huit cent quatre-vingt-trois, mil huit cent quatre-vingt-huit, mil huit cent quatre-vingt-neuf et mil huit cent quatre-vingt-dix, de manière à amortir d'autant le chiffre de ses détournements.

S'il eût pu opérer ainsi sur des articles plus importants, il serait insensiblement arrivé à éteindre frauduleusement au moins en apparence la majeure partie de la totalité de son déficit matériel de caisse, de façon à déjouer les soupçons.

Souchard a expliqué ses détournements par de malheureuses spéculations de Bourse, auxquelles il s'était laissé entraîner.

L'expert a relevé avec soin toutes ces opérations, auxquelles l'inculpé s'était livré, soit sous son nom, soit pour la majeure partie sous celui des membres de sa famille, et il est résulté de ce travail consciencieux, que le total des fonds par lui versés à ses agents de change et banquiers est inférieur d'environ cinquante mille francs à celui des détournements, sans que Souchard ait pu expliquer cette différence.

Il est à remarquer, au surplus, qu'il a fait disparaître tous les comptes qu'il avait en mains dont aucune trace n'a été retrouvée dans les papiers saisis à son domicile.

Tout en faisant, en principe, l'aveu de son détournement, qu'il ne croit pas excéder trois cent mille francs, Souchard s'est défendu contre l'accusation de faux en écriture publique, en prétendant que toutes les falsifications à lui reprochées constituaient de simples désordres d'écriture punissables de peines purement disciplinaires.

Sa nomination aux fonctions de receveur municipal avait eu lieu suivant décret du Président de la République, du huit avril mil huit cent quatre-vingt, alors qu'il était à peine âgé de trente ans.

Avant de devenir receveur municipal, Souchard, ancien maréchal-de-logis chef au 11<sup>e</sup> dragons, était entré en mil huit cent soixante-quinze à la Trésorerie générale de Montauban où il a été successivement employé, caissier et fondé de pouvoirs.

Nous donnerons dans notre prochain numéro l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins.

LES REGISTRES DES NOTAIRES

La commission du budget a examiné les recettes nouvelles indiquées par le ministre des finances, comme pouvant servir à équilibrer le budget de 1892, par suite de l'élévation de la subvention au Tonkin, qui, on le sait, a été augmentée de 7 millions 1/2.

Parmi ces recettes figure pour 4 millions le montant du droit de timbre à percevoir sur les nouveaux registres des notaires. La commission a entendu à ce sujet M. Brusset, sénateur de la Haute-Saône, président du comité des notaires des départements.

M. Brusset a déclaré que les notaires considéraient comme illégale l'obligation qu'on veut leur imposer, et qu'ils vont porter l'affaire devant le Conseil d'Etat.

La commission, sans vouloir entrer dans la question de légalité, a considéré que la recette de 4 millions ne constituait plus, dès lors, une ressource réelle pour 1892 et elle a décidé d'inviter le ministre des finances à lui fournir un autre moyen d'assurer l'équilibre budgétaire.

Comme on le voit, la commission du budget s'est refusée à suivre le garde des sceaux et le ministre des finances dans leurs prétentions véritablement arbitraires à l'égard de la corporation du notariat.

Tout est bien qui finit bien.

LA GENDARMERIE MOBILE

Le 23 juin 1871, un arrêté du Chef du Pouvoir exécutif avait créé une « légion » de gendarmerie mobile, composée d'un escadron de cavalerie et d'un bataillon d'infanterie à huit compagnies, formant un complet réglementaire de 1,222 hommes ; elle devait, d'après le décret de création, assurer la sécurité à Versailles et, au besoin, renforcer la gendarmerie départementale partout où le gouvernement le jugerait convenable.

Cette légion était commandée par un colonel ou un lieutenant-colonel.

Elle portait à peu près le même uniforme que la gendarmerie départementale, mais le chapeau

légendaire était remplacé par le shako, et les buffleries étaient noires au lieu d'être blanches.

Quand le Sénat et la Chambre des députés quittèrent Versailles, la légion les suivit à Paris.

Pour des raisons d'économie, l'escadron de cavalerie fut supprimé le 27 mars 1879, et le bataillon d'infanterie, qui lui avait survécu, fut à son tour licencié le 28 mars 1885.

Il est question, paraît-il, de former aujourd'hui un escadron mobile de 150 gendarmes.

Cette petite troupe installée à Paris, serait en temps ordinaire chargée de la surveillance de la banlieue.

On en étudie en ce moment, au ministère de la guerre, l'organisation, qui ne tardera pas à être un fait accompli.

La production des vins en 1891

La direction générale des contributions indirectes fait connaître aujourd'hui l'état approximatif de la production des vins en 1891.

La production des vins s'est élevée en France, cette année, à 30,130,525 hectolitres, représentant une valeur de 1,008,998,590 fr. Le prix moyen de l'hectolitre, chez le récoltant, ressort à 33 fr. 50, inférieur de 2 fr. 50 au prix moyen de l'année dernière.

Le nombre d'hectares plantés en vignes en 1891, est de 1,763,374 ; il est inférieur de 53,170 hectares au chiffre constaté en 1890.

Néanmoins, la récolte de 1891 dépasse celle de 1890 de 2,723,228 hectolitres, et, comme valeur, dépasse de 20,204,724 francs.

En Algérie, la récolte des vins, en 1891, s'est élevée à 4,058,412 hectolitres, supérieure de 1,214,182 hectolitres à la récolte de 1890. Le nombre d'hectares plantés en vignes est de 107,048, supérieur de 8,507 hectares au chiffre constaté en 1890.

L'élévation de la récolte des vins naturels a eu pour effet de réduire la fabrication des vins artificiels. La quantité de ces vins fabriqués s'est élevée, en 1891, à 3,587,744 hectolitres, dont 1,983,298 hectolitres de sucrage et 1,704,446 hectolitres de vins de raisins secs, tandis qu'en 1890, on avait fabriqué 6,230,579 hectolitres de vins artificiels, dont 4,202,850 hectolitres de vins de raisins secs.

Labastide-Murat

La foire du mois de décembre a été très pluvieuse, et par suite d'une faible importance.

Peu de bœufs au foirail.

Il y avait un peu de hausse sur les bêtes à laine.

Les porcelets se vendaient à de bons prix.

Les gras n'étaient pas recherchés, ils ne dépassaient pas 43 fr. les 50 kilos poids vif.

Le blé se vendait de 16 à 17 fr.

Le maïs de 8 à 10 fr.

Les pommes de terre, de 1 fr. 50 à 2 fr.

Les noix de 9 à 10 fr. les quatre cartons.

Les lièvres, de 4 à 5 fr.

Les perdreaux de 2 fr. à 2 fr. 50.

Les grives, 40 centimes.

Les marchands étalagistes ne faisaient pas bonne mine.

Gourdon

Mardi dernier, vers 5 heures du soir, le courrier de Cazals à Gourdon, se rendant à la gare pour l'arrivée de l'express de 5 h. 19, renversa, en traversant l'avenue Cavaignac, un tout jeune enfant, Adrien Domecq, qui s'amusa dans la dite avenue. Grâce à la présence d'esprit du conducteur, qui arrêta subitement sa bête en tirant fortement sur les rênes, le danger fut conjuré ; les roues du véhicule ne prirent, en effet, que le bout de la chaussure du bambin, qui roula dans la boue, où sa mère, épouvantée, vint le ramasser.

Tribunal correctionnel. — Dimanche, vers 7 h. du soir, le sieur Cluzan Joachim, cordonnier, faisait un tapage d'enfer, avenue de la Gare, à Martel, où il causait un scandale par le flux des insultes qu'il vomissait à l'adresse d'une honorable personne de la localité.

Il paraîtrait qu'éconduit par la nommée Charrazac Alexandrine, veuve Neyrat, qui refusait de courir les chances d'un second mariage avec un aussi triste sire que Cluzan, cette dame est de la part de celui-ci l'objet des injures les plus grossières toutes les fois qu'ils se rencontrent et cela arrive souvent, car ce dernier est toujours aux trousses de cette malheureuse veuve.

Le tribunal correctionnel condamne Cluzan à vingt jours de prison et aux dépens.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 20 DÉCEMBRE de 3 heures à 4 heures du soir (Allées Fénélon)

Carlepont (allegro)	Sellenick
Poète et Paysan (ouverture)	Suppé
Bella (mazurka)	Waldteufel
Guillaume Tell (Rossini) fant. par	Kelsen
Echos du Quercy (mosaïque)	Kelsen

Causeries agricoles

CULTURE DE LA TRUFFE (supplément)

(Suite et fin)

XIII

QUALITÉ DES TRUFFES

Léon. — L'année dernière on nous a fait plus de cent francs de rebut sur les truffes que nous avions achetées. Papa n'était pas content, il m'a chargé de vous demander dans quelles foires se trouvent les meilleures qualités et comment on les reconnaît.

Dans nos environs il n'y a pas de meilleurs marchés que ceux de Cuzance, Cressensac, L'Hôpital-St-Jean, Martel, etc., c'est, en effet, dans ce canton que se récoltent les meilleurs produits.

C'est la truffe de ce pays que l'on vend à Paris et ailleurs sous le nom de « Truffe du Périgord », c'est à tort, comme vous voyez, que cette province jouit de la renommée ; car il est incontestable que c'est du Quercy, et en particulier du canton de Martel, que viennent les meilleures truffes connues.

Tu pourras dire à ton père que les meilleures foires pour cela, après celles que j'ai nommées, sont celles de Souillac, Saint-Germain, Catus, Peyrilles, Limogne, Lalbenque.

Mais indépendamment de l'origine, il y a ce qu'on pourrait appeler la qualité individuelle de la truffe, et cette dernière dépend de sa forme, de sa grosseur, de sa couleur intérieure et de son parfum.

La meilleure qualité de truffe est de « forme arrondie », sans bosselure, ni sinus rentrants qui entraînent parfois un grand déchet lors de l'émondage, et récoltée souvent un poids considérable de terre. Sa consistance doit être ferme, résister à la pression du doigt, nullement molle ou spongieuse, la cassure doit être nette et sèche.

Les petites truffes sont peu estimées, principalement en raison de la perte considérable qu'elles subissent à l'émondage ; celles du poids de 40 à 50 grammes sont tenues déjà comme de belles truffes ; de 60 à 100 grammes, elles appartiennent au premier choix.

Le grain doit être ciselé, mais non gros, ce dernier cas indiquant une truffe moindre de finesse, de goût et d'arôme.

Le parfum de la truffe, tout spécial, doit être bien développé sans rien qui rappelle les odeurs de moisi, de plantes pourries, de terreau, du fromage ou de l'ail.

La nature du terrain exerce aussi son influence sur la qualité de la truffe, celle qui provient des terres légères a la réputation d'être supérieure à celle des terres fortes.

Trop de pluie ou trop de sécheresse a une action fâcheuse sur la qualité de ce produit. Le mode d'exploitation comme l'époque se fait aussi sentir.

La recherche de la truffe à l'aide d'un instrument sans le concours d'un animal a plusieurs inconvénients, celui de découvrir des fruits qui ne sont pas mûrs, de détériorer et de gâter la truffière.

Seules les truffes arrivées à complète maturité sont de bonne qualité, le porc et le chien n'en signalent pas d'autres.

On trouve des truffes à toutes les profondeurs, depuis un ou deux centimètres jusqu'à vingt et même davantage.

Le soulèvement et le crevassement de la terre annoncent la présence de ces truffes dites de *marque* que dans la crainte des maraudeurs on ramasse avant l'heure, la chair étant blanche, elles n'ont ni saveur ni parfum.

XIV

DRESSAGE DU CHIEN ET DU PORC

Amand. — Pour faire comme monsieur Charles, un jour mon frère prit *Montagne* et alla visiter nos truffières, il ne trouva rien ; sans doute il ne sut pas s'en servir, ou peut-être pour cela notre chien ne vaut pas ?

Est-ce que le chien du père de Beausac est bon pour la chasse et celui de Sylvain daignerait-il regarder un troupeau de moutons ? Mon ami, il ne faut pas s'étonner que votre gros chien de garde ne trouve pas la truffe.

Pour cela on prend un jeune chien possédant cet instinct de race et on le dresse préalablement. Presque toujours on emploie des roquets à poils ras de petite taille. Il faut les habituer d'abord à trouver une truffe qu'on a cachée sous terre avec un morceau de viande et de pain, après sup-

primer la viande, puis le pain qu'on lui donnera comme récompense après chaque découverte.

Je vous l'ai déjà dit, le chien n'est guère employé que par les voleurs, les braconniers, etc.

La recherche avec le porc est préférable. S'il a le nez fin, cet animal sent la truffe de très loin ; mais comme le chien il doit être préalablement dressé et appartenir à l'espèce. A l'âge de 3 à 6 ans, il a toutes ses qualités ; il est bon jusqu'à son extrême vieillesse.

Quand on en a trouvé un de bon, il faut en prendre un soin proportionné à ses services.

Paul. — Vaut-il mieux employer le porc mâle ou la truie ?

On se sert de l'un et de l'autre, mais la truie a la réputation d'avoir l'odorat plus fin ; la portée de porcelets qu'elle donne a aussi sa valeur.

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

Bourse de Paris

Cours du 16 décembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 90
3 0/0 amortissable.....compt.	96 30
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	94 90
4 1/2 0/0 1883.....compt.	104 85

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4570 »
CRÉDIT FONCIER.....	1230 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475 »
COMPTOIR N <sup>l</sup> D'ESCOMPTE.....	530 »
EST (Chemin de Fer).....	882 50
LYON.....	1430 »
MIDI.....	1270 »
NORD.....	1745 »
ORLÉANS.....	1495 »
OUEST.....	1012 50
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2630 »
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	222 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	640 »
------------------------------	-------

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	443 »
EST 3 0/0.....	442 »
MIDI 3 0/0.....	446 »
NORD 3 0/0.....	448 »
ORLÉANS 3 0/0.....	444 50
OUEST 3 0/0.....	442 »
SUD DE LA FRANCE.....	389 75
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 »
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 »
— — — 4 0/0 1863.....	522 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 »
— — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	478 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	418 »
— — — — 3 0/0 1885.....	469 25
— — — bons 100 fr. av. lots.....	53 »
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	95 25
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	92 65
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 75
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	191 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	309 »
SARAGOSSA 3 0/0.....	344 »

BULLETIN FINANCIER

du 16 décembre 1891

Aujourd'hui a eu lieu la liquidation de quinzaine qui a naturellement été très facile. L'argent est abondant et on dit même que la Banque d'Angleterre abaissera encore demain la hausse de son Escompte. On n'a pas parlé aujourd'hui de l'expulsion de Sofia du correspondant de l'Agence Havas. L'incident doit s'arranger facilement.

D'un bout à l'autre, la bourse a été très satisfaisante.

Le 3 0/0 sur lequel on a détaché un coupon de 0,75 s'est avancé à 95.22 1/2. Ce nouveau finit à 95.

Les actions de nos grands établissements de crédits sont un peu réveillées. Le Foncier cote 1235. La Banque de Paris intéressée dans l'emprunt intérieur Espagnol est en hausse à 725. Le Crédit Lyonnais cote 791.25.

Les fonds étrangers ont une tenue remarquable surtout l'Italien qui finit à 91.55 en hausse de 0.70.

L'Extérieure est à 67 15/32. Reprise des valeurs ottomanes. Le Portugais lui-même gagne quelques centimes à 33 7/8.

En Banque, les valeurs minières reprennent Le Champ d'or se traite aux environs de 100 francs. L'assemblée ordinaire de cette société tenue à Londres le 7 courant a ratifié la distribution d'un premier dividende de 2 fr. 50 à partir du 25 janvier prochain.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %  
— 4 — 30 %  
— 5 — 35 %  
— 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

St-LOUP (Deux-Sèvres)

Depuis plusieurs années, j'avais des maux de tête et une grande faiblesse d'estomac, je souffrais constamment de l'intérieur. Quelques jours de traitement avec les excellentes **PILULES GICQUEL** (1 fr. 50 la boîte), ont suffi pour me rétablir complètement.

MOREAU, à St-Loup.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix : 2 fr.

Bibliographie

ÉTRENNES 1892

En vente au bureau du Journal des Demoiselles 48, rue Vivienne, 48

LE LIVRE DE LA FEMME D'INTÉRIEUR

TABLE — COUTURE — MÉNAGE

Par RIS-PAQUOT

1 volume in-8° avec de nombreuses illustrations. Prix, 6 fr. ; toile, 7 fr.

Ce volume est une véritable petite encyclopédie pratique à l'usage des dames. Elles y trouveront tout ce qui les intéresse, car tous les devoirs toutes les difficultés que peut avoir une maîtresse de maison sont prévus et étudiés dans l'ouvrage. Des gravures pratiques comme l'art d'arranger une table ou celui de tailler un patron pour un vêtement, facilitent la compréhension du texte.

Le **Dictionnaire classique** de la langue française, qui paraît en livraisons à 10 centimes à la Librairie GRANIER FRÈRES, est une édition à l'usage des Lycées et de tous les Établissements d'instruction publique du DICTIONNAIRE NATIONAL DE BESCHERELLE. Le succès mérité et si considérable de ce grand ouvrage imposait à ses Éditeurs le devoir de mettre à la portée de tous, et spécialement de la population scolaire, les renseignements de tout genre : grammaticaux, littéraires, scientifiques, artistiques, industriels, historiques, géographiques, etc., qui en font le plus complet et le plus populaire des Dictionnaires. C'est la tâche qu'ils ont remplie en publiant le **Dictionnaire classique**. Le plan du Nouveau Dictionnaire de Bescherelle y est scrupuleusement observé ; les rédacteurs ont conservé tous les termes usuels, les néologismes, les expressions techniques. Le choix des diverses acceptions de chaque mot, les exemples qui les accompagnent, les citations des auteurs classiques et contemporains, les étymologies ont été l'objet d'un soin aussi consciencieux que délicat. Enfin, des dessins nombreux, des tableaux d'ensemble et de superbes cartes géographiques ajoutent aux définitions les plus claires et les plus précises ces leçons de choses si nécessaires surtout aux jeunes intelligences.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1 fr. 50

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**GUERISON**

Certain et Radical de toutes les Affections de la Peau

LEPTRES, ECZÈMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TIGRIS, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÈQUE (LOT)

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PLANTS DE 1<sup>er</sup> CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS	Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre :	
	le cent	le mil.	le cent	le mil.		le cent	le mil.
Black Défilanco	45	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet	25	250
Canada	6	50	15	120	Carignan Bouschet	25	250
Cunningham	2	15	8	60	Aramon teinturier Bouschet	25	250
Cynthiana	4	30	20	150	Alicante Bouschet	25	250
Croton	80	60			Alicante Henry-Bouschet	25	250
Duchess	50	400	50	60	Grand noir de la Calmette	25	250
Herbemont	2	15	8	60	Terret Bouschet	25	250
Herbemont d'Aurelle	50	300	40		Portugais bleu	25	250
Herbemont Touzan	40	300	30		Côt ou Auxerrois	25	250
Herbemont Blanc	30		20		Aramon	25	250
Jaques à gros grains	2	15	8	45	Chasselas du 22 juillet	25	250
Jaques d'Aurelle	25		50		Chasselas ordinaires	30	250
Jaques d'Aurelle Cazalis	300				Muscad noir	30	
Othello	2	15	8	60			
Noah	8	60	45	140	Boutures pour greffons	15	100
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	40	300	Aspiran teinturier Bouschet	20	130
St-Sauveur infertile	8	60	10	80	Carignan Bouschet	10	80
Séclétary	20	150	40	300	Aramon teinturier Bouschet	10	80
Sénaas	6	50	15	100	Alicante Bouschet	5	20
Triumph	45	140	25	200	Alicante Henry-Bouschet	5	40
Berlandieri	30		80		Grand noir de la Calmette	20	150
Cinerea	30		80		Terret Bouschet	10	80
Cordifolia	10		25	200	Portugais bleu	20	150
Riparia large feuille	2	15	5	40	Plant de la beauté	50	
Rupestris large feuille	4	35	10	80	Plant Goupy	50	
Rupestris Ganzin	45	120	25		Castel	3	25
Solonis	2	15	7	60	Nébélisco (1) noir	50	
Vialla	2	15	7	60	» blanc	50	
York-Madeira	5	25	8	70	(1) Raisin de 0,80 de long.		

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Alliés, 4 fr. — Boutures fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

MONITEUR des RENTIERS

10, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

52 numéros de 16 pages, 2 fr. par an, en timb. ou mandats-poste. Journal impartial, bien renseigné, donnant tous les tirages PRIME GRATUITE. Chaque abonné reçoit franco à domicile, LE MANUEL DES CAPITALISTES. BEAU VOLUME, contenant : Dictionnaire financier ; Notice détaillée sur fonds d'Etat, Villes et Départements, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs industrielles, Listes des Valeurs à lots non réclamées.

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ de GRIMAUULT & C<sup>ie</sup>

Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat le paléur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES au CANNABIS INDICA de GRIMAUULT & C<sup>ie</sup>, Ph<sup>os</sup>, Paris

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

Perles de Pepsine pure de CHAPOTEAUT

Elles sont souveraines contre les maux d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Renvois de gaz, les Nausées, les Pituites, les Vomissements, le Gonflement de l'estomac et de l'intestin et suppriment les Migraines, les Maux de tête, les Somnolences provenant de Digestions laborieuses. Exiger le nom de CHAPOTEAUT sur chaque capsule.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**CARTE DU LOT**

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.